

JARDINS A BUT THERAPEUTIQUE

APPEL A PROJET 2013

Thèmes

L'association *Jardins et Santé* attribue, pour la quatrième fois, une bourse d'aide à la création de jardins à but thérapeutique.

L'appel à projet concerne la création, le développement ou l'amélioration de jardins à but thérapeutique, destinés à des patients de tous âges, souffrant de pathologies cérébrales neurologiques ou psychiatriques.

Le budget consacré à cet appel à proposition est fixé par le conseil d'administration de l'association.
Il soutiendra **plusieurs** projets.

Date limite des dépôts de dossier : 1^{er} Octobre 2013

Les décisions finales seront communiquées dans le courant du mois de Décembre 2013.

Constitution et envoi du dossier

- 1) La fiche de renseignements (voir 1p.3)
- 2) Financement du projet (voir 2 p.3)
- 3) La description du projet (voir 3 p.4)
- 4) Les pièces administratives de gestion et les pièces juridiques (voir p.5).

- Le dossier doit être transmis à '*Jardins et Santé*' sous format PDF, Power Point ou mp4.

- Le dossier est à envoyer par E-mail à :

Jardins et Santé

E-mail : cionjabt@jardins-sante.org

Contact : Bethsabée de Gunzbourg

Les principes

- Les projets présentés doivent participer des domaines d'élection de l'association qui sont :
 - la thérapie des patients relevant d'une prise en charge psychiatrique.
 - l'adaptation et l'insertion sociale des enfants et des adultes présentant des pathologies cérébrales.
 - l'amélioration de l'environnement des malades, des personnes âgées et de leur famille.
 - l'amélioration de l'environnement du personnel soignant en général.
 - la mise en réseau des jardins à but thérapeutique existants, les connaissances et les études concernant leur répercussion sur la santé, le bien-être, la qualité de vie des patients.

- Les projets doivent être présentés par des organismes, tels que
 - Hôpitaux publics, privés, autres structures
 - IME, FAM, etc...
 - EHPAD, EHPA
 - Associations

- Les dossiers font l'objet d'une présélection (vérification d'éligibilité). Ils sont ensuite étudiés et classés par une Commission de professionnels hospitaliers, médico social, environnement, jardins et paysage, dite **commission Jardins à but thérapeutique**. Le Conseil d'administration désigne les lauréats puis répartit les fonds suivant le classement établi par la commission.

- **Les lauréats s'engagent** à communiquer des informations sur l'évolution et la réalisation du projet puis à transmettre un rapport en fin de réalisation à **Jardins et Santé**. La mention du soutien de **Jardins et Santé**, selon ses normes de présentation, devra figurer en lieu et place sur les éléments d'informations concernés par le projet: documents écrits et audiovisuels, bâtiments, supports de communication générale, interventions médiatiques...

Les demandes présentées par des particuliers ne seront pas prises en compte.

Fiche de renseignements (1)

Identité du demandeur

ETABLISSEMENT:

.....

Adresse:

.....

.....

Téléphone:..... E-mail:

Président: Mme Mr

Nom du représentant légal: Mme Mr

Statut juridique :

Date de création :

Nombre de salariés :

Nombre de bénévoles :

RESPONSABLE DU PROJET AUPRÈS DE LA DIRECTION

Mme Mr

Fonction:

E-mail :

Date, signature et cachet
du président

Date, signature et cachet
du responsable du projet

Financement du projet (2)

Coût total du projetEuros
Joindre l'estimatif détaillé

Montant de la bourse demandée à
Jardins et SantéEuros

Participation financière de l'établissementEuros

Si le projet a une antériorité merci de préciser son historique:

Année	Investissement	Fonctionnement	Total / année
2010			
2011			
2012			
Total			

Autres sources de financements

Organisme sollicité	Montant sollicité	Montant obtenu
Total montant obtenu		

Jardins et Santé ne finance ni les rémunérations du personnel hospitalier ou d'encadrement, ni les frais de fonctionnement.

Description du projet (3). Résumé : population et pathologies concernées, principes du projet, son originalité. (10 lignes maximum)

Ce guide de réflexion en 3 parties est un plan indicatif adaptable à chaque organisme en fonction de ses impératifs propres. Il comporte des variables ajustables à chaque type de projet. Il doit permettre à **Jardins et Santé** d'avoir une idée, la plus complète possible, du projet présenté et de son retentissement. Il est inutile de rappeler le rôle et l'utilité d'un jardin à but thérapeutique. Cette partie 'Description du projet' doit comporter un maximum de 7 pages recto verso .

I . CONTEXTE ET GÉNÈSE

1 - Contexte

- humain et médical
- architectural
- paysager: environnement extérieur, jardin existant

2 - Initiative du projet

- personnelle (le fait d'un seul soignant ou décisionnaire convaincu)
- plurielle (l'ensemble de l'établissement) en matière de compétences médicales, techniques
- collective

3 - Concertation/ Démarche participative

- Implication des résidents
- questionnaires préliminaires
- réunions de concertation avec les familles et les aidants

4 - Aides, soutiens et compétences extérieurs

- établissements identiques ayant déjà un jardin
- professionnels du paysage, CAUE
- lycées horticoles et/ou agricoles, maisons familiales, ESAT
- partenaires de réflexion

II - DÉVELOPPEMENT DU PROJET

1 - Objectifs

- créativité, innovation
- réponses aux besoins thérapeutique, aux attentes des familles, des soignants...
- liens intergénérationnels
- liens avec la culture régionale/l'artisanat local
- insertion dans le contexte économique et social de la région, retentissement
- liens avec d'autres structures pour développer des activités conjointes et/ou complémentaires
- respect de l'environnement : mode de gestion et de pratiques culturelles favorisant la biodiversité (sauvage ou domestique), intégrant une gestion écologique des cycles naturels, de l'eau et des déchets.

2 - Conception du jardin et usages

- description détaillée du jardin (plans, dessins, photos, croquis... nécessaires à la compréhension du projet)
- adéquation de l'espace (cohérence, simplicité, transition entre les différents espaces, repères qui facilitent l'orientation...) et des structures (cheminements, mobilier, outils...)
- adéquation horticole, botanique
- adaptations techniques aux pathologies visées
- gestion de l'aménagement, maintien, entretien (financier, savoir-faire)
- zones dédiées : à l'intimité, au repos, aux réunions, aux réceptions, à l'activité solitaire ou en groupe, à des exercices spécifiques, aux pathologies traitées

III - UTILISATION ET PROJECTION DANS L'AVENIR

1 - Utilisations envisagées par les équipes soignantes dans un but thérapeutique

- comment les bénéficiaires sont ils associés au projet, quel type de jardinage,...
- pour quelles spécialisations : neuropsychiatre, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute, psychothérapeute...

2 - Evaluation des répercussions du jardin thérapeutique sur

- comportements des bénéficiaires
- consommations des médicaments liés au sommeil, à l'agitation, la concentration etc.
- sociabilité (rapports entre soignants, soignés, familles et environnement proche)

3 - Participation envisagée

- à la création d'un inventaire des établissements ayant un jardin thérapeutique de même niveau
- échanges de pratiques d'évaluations

Pièces administratives de gestion et pièces juridiques (4)

Les dossiers, dûment remplis, doivent être accompagnés des pièces suivantes:

- déclaration au J.O. ou extrait du Kbis
- statuts
- liste des membres du Conseil d'administration
- rapport d'activité de l'année 2012
- compte de résultat et bilan simplifié de l'année 2012
- budget prévisionnel de l'année 2013
- RIB